

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

Année 2021
Séance du 30 juin 2021

N° 34

Objet : Projet de coopération avec l'Agence de Développement des Alpes de Haute Provence pour la promotion et la mise en marché de l'offre écotouristique de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence
Demande de financement au titre des programmes LEADER Dignoïs, Durance-Provence et du Sisteronais-Buëch

L'an deux mille vingt et un le trente du mois de juin à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 22 du mois de juin 2021, s'est réuni au complexe sportif des Lauzières à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : FONTAINE Sonia

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n° 39), CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GALLY France, GRANET BRUNELLO Patricia, ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 23), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice (jusqu'au rapport n° 53), RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COCHET Brigitte a donné pouvoir à KARCHE Eliette
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc (jusqu'au rapport n° 56)

Etaient représentés :

AUZET Guy a donné pouvoir à JOUVES Marc
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 40)
ESTIENNE Claude a donné pouvoir à BENOIT Gérard
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard
GONCALVES Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
ISOARDI Delphine a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MAGAUD Nathalie a donné pouvoir à CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53)
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia (jusqu'au rapport n° 22)
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à Francis KUHN
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Etaient excusés :

AUZET Éric	FLORES Sylvain
BALIQUE François	GRAVIERE Remy
BASSET Françoise	ISOARD Christian
BAUDOUI Marie Anne	MAGAUD Marie José
BONDIL Marc	POSTEL Chrystelle
BOURJAC Jean Marie	REBOUL Childéric
CROZALS Florent	SEVENIER Jean

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-Jury Logiciel

99_DE-004-200057437-20210630-34_30062021

Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa compétence « Gestion des équipements du géotourisme en lien avec la promotion touristique », Provence Alpes Agglomération assure la gestion de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence, ceci dans le cadre d'une Entente intercommunale avec la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Le Géoparc bénéficie actuellement du soutien de l'ANCT et d'Atout France dans le cadre du dispositif « France Tourisme Ingénierie » afin de l'accompagner dans la définition d'une stratégie visant à améliorer sa mise en tourisme. Cette étude met notamment en évidence la nécessité d'optimiser l'expérience de découverte de l'offre du territoire pour s'adapter aux nouvelles attentes des clientèles, en produisant des contenus multimédias de qualité, en créant de nouveaux outils numériques et en développant des produits éco touristiques.

Parallèlement, l'Agence de développement des Alpes de Haute Provence déploie une stratégie de promotion écotouristique au travers du contrat de filière régional « écotourisme » dont elle est co-pilote avec les parcs naturels régionaux de la Région SUD PACA. Les enjeux de cette stratégie sont les suivants :

- Faire de l'écotourisme le vecteur d'une image touristique renouvelée pour les Alpes de Haute-Provence ;
- Concevoir l'écotourisme d'aujourd'hui et de demain comme une filière touristique innovante, expérimentale et exemplaire ;
- Faire de l'écotourisme un levier vertueux du développement de l'économie rurale par l'étalement de la fréquentation dans le temps et l'espace ;
- Monter des produits touristiques itinérants et les proposer à la commercialisation.

Dans ce contexte, Provence Alpes Agglomération et l'Agence de Développement des Alpes de Haute Provence ont un intérêt commun à coopérer pour aboutir à la promotion et à la mise en marché de l'offre écotouristique de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence.

Un projet de coopération LEADER qui comprend les actions suivantes a ainsi été défini en partenariat avec les quatre offices de tourisme du territoire du Géoparc :

- Qualification de l'offre : référencement sur le système d'information touristique APIDAE Tourisme et saisie qualifiée ;
- Production de contenus : campagne photos destinées à alimenter les supports de promotion touristique et la médiathèque partagée de l'AD 04, vidéo teaser de promotion de l'offre éco touristique du Géoparc, contenus multimédia Géoparc destinés à alimenter les outils numériques ;
- Stratégie numérique : optimisation de l'interactivité et de l'expérience immersive du site Web du Géoparc, création d'une solution numérique de découverte du Géoparc ;
 - Plan de promotion / média : campagne digitale et accueil d'influenceurs
- Mise en marché de la production touristique : montage de produits, édition d'un catalogue produits, workshop distributeurs et salons.

Le portage des dépenses prévisionnelles se répartit comme suit entre Provence Alpes Agglomération et l'Agence de développement des Alpes de Haute Provence :

Budget prévisionnel global (projet sur les 67 communes du territoire de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence)

Domaine	Détail des actions	PAA / Géoparc	AD 04
		Montants TTC	Montants TTC
Qualification de l'offre	Référencement sur systèmes d'information touristique et saisie qualifiée		6 000 €
Production de contenus	Campagne photos destinées à alimenter les supports de promotion touristique et la médiathèque partagée de l'AD 04		15 000 €
	Vidéo teaser de promotion touristique du Géoparc		15 000 €
	Contenus multimédia Géoparc destinés à alimenter outils numériques	30 000 €	
Stratégie numérique	Optimisation de l'interactivité et de l'expérience immersive du site Web du Géoparc	10 000 €	
	Création d'une solution numérique de découverte du Géoparc	40 000 €	
Plan de promotion / média	Campagne digitale		20 000 €
	Accueil d'influenceurs		18 000 €
Mise en marché de la production touristique	Edition catalogue produits		10 000 €
	Workshop distributeurs / Salons		15 000 €
Ingénierie de projet	Coordination des actions de communication et montage de produits	30 000 €	30 000 €
	TOTAL TTC / partenaire	110 000 €	129 000 €

Le territoire de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence comprenant plusieurs périmètres de programmes LEADER, des financements peuvent être sollicités par chaque partenaire auprès du GAL dignois, du GAL Durance – Provence et du GAL du Sisteronais – Buëch.

Estimées à un montant total de 110 000 € TTC, les dépenses portées par Provence Alpes Agglomération dans le cadre de ce projet de coopération se répartissent comme suit entre les différents GAL selon une clé de répartition indexée sur la population :

Répartition des dépenses du Géoparc sur les différents GAL LEADER

Clé de répartition du budget	Population en habitants	Pop. en %	Montant en € TTC
Communes GAL Dignois	29163	49%	53 900 €
Communes GAL Durance Provence	16760	28%	30 800 €
Communes GAL Sisteronais-Buëch	12265	21%	23 100 €
Communes hors opération LEADER*	1106	2%	2 200 €
TOTAL	59 294	100%	110 000 €

*NB. Moustiers-Sainte-Marie, St Jurs, Sainte-Croix-du-Verdon, Bellafaire.

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/07/2021

Application agréée E-logika.com

95_DE-004-200067437-20210006-04_00062021

Plan de financement prévisionnel :

Plan de Financement prévisionnel - GAL Dignois		
Financeurs	Montant en € TTC	en %
FEADER	29 106 €	54%
Co-financement public	14 014 €	26%
Autofinancement PAA	10 780 €	20%
TOTAL	53 900 €	100%

Plan de Financement prévisionnel - GAL Durance Provence		
Financeurs	Montant en € TTC	en %
FEADER	16 632 €	54%
Co-financement public	8 008 €	26%
Autofinancement PAA	6 160 €	20%
TOTAL	30 800 €	100%

Plan de Financement prévisionnel - GAL Sisteronais - Buëch		
Financeurs	Montant en € TTC	en %
FEADER	12 474 €	54%
Co-financement public	6 006 €	26%
Autofinancement PAA	4 620 €	20%
TOTAL	23 100 €	100%

Plan de Financement prévisionnel - hors opération LEADER*		
Financeurs	Montant en € TTC	en %
Autofinancement PAA	2 200 €	100%
TOTAL	2 200 €	100%

Plan de Financement prévisionnel Global		
Financeurs	Montant en € TTC	en %
FEADER	58 212 €	52,92
Co-financement public	28 028 €	25,48
Autofinancement PAA	23 760 €	21,6
TOTAL	110 000 €	100%

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

99_DE-04-200067497-20210630-34_30062021

Il vous est demandé :

- D'approuver le projet de coopération avec l'Agence de Développement des Alpes de Haute Provence pour la promotion et la mise en marché de l'offre écotouristique de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence, pour un montant de 110 000 € T.T.C. ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération tel qu'exposé ci-dessus ;
- De solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Union Européenne, de la Région SUD PACA ou tout autre financeur, via les programmes LEADER Dignois, Durance-Provence et du Sisteronais-Buëch ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document lié à ces demandes de financement.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agglomération E.ingratte.com

59_0E-004-209467437-20210506-24_30462021

